

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

P200 - MASQUE FFP2 (20 pcs)



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

AS/NZS 1716 (P2) (2003)

NIOSH 67% polyester, 30% nylon, 3% de matériau réfléchissant

EN 149 FFP2 (NR) (2001)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

CE 714896

Publié par : BSI Group The Netherlands B.V.

John M. Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, The Netherlands (NB: 2797)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

BSI Group The Netherlands B.V.

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2024-09-19